



## QUEL AVENIR POUR LA RETRAITE?

Source : [www.force-ouvriere.com](http://www.force-ouvriere.com) - RETRAITES - MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010 Post-scriptum -  
Article de Bernard Devy, Secrétaire confédéral, paru dans FO Hebdo n°2964

Avec une rapidité qu'on ne lui connaissait pas, le Conseil constitutionnel a validé la fin de la retraite à 60 ans.

Ce n'est pas une surprise, nous n'attendions rien de ce recours sur une loi que nous considérons comme injuste au regard des inégalités qu'elle accentue, de son inefficacité économique en raison de l'absence de financement pérenne. Cette réforme, qui n'en est pas une, va de surcroît fragiliser notre système par répartition en accélérant la baisse du niveau des pensions qui, depuis 1993, n'a cessé de se dégrader.

Aucun des problèmes soulevés lors de la concertation n'a trouvé de solutions efficaces, qu'il s'agisse des refus du gouvernement d'augmenter les prélèvements pour équilibrer à court terme les régimes en déficit, de la pénibilité, traitée par la voie étroite de l'incapacité de travail, ce qui n'apporte aucune réponse à ceux qui subissent l'usure consécutive à la détérioration des conditions de travail, rien s'agissant de la prise en compte des inégalités hommes – femmes, rien sur notre demande de révision des modes de calcul des salaires portés au compte pour le calcul de la retraite.

En réponse à toutes ces questions, le législateur nous renvoie à une réflexion, notamment en 2013 pour une nouvelle réforme de plus grande envergure. Le débat n'est pas clos et dans cette optique, on peut légitimement s'interroger sur les conséquences d'un grand régime unique qui fonctionnerait selon le principe d'un régime à points ou sur la base des comptes notionnels – peu importe. Il s'agit en fait d'en finir avec le débat politique sur les retraites.

Le dossier deviendrait technique et soutenable financièrement, le principe est simple et bien connu des assureurs à qui l'on doit le terme de «neutralité actuarielle». Plus question d'âge ni de durée de cotisation, on équilibre en fonction du paramètre économique (croissance – emploi) et de l'espérance de vie au moment du départ; c'est le libre choix, mais avec une réalité: devoir travailler plus longtemps ou accepter une pension minorée. On peut comprendre, dans ces conditions, l'attention que portent les tenants de la capitalisation à un tel système car il conduirait inévitablement à ce pilier supplémentaire, source d'individualisme et d'inégalité.

L'histoire n'est pas encore écrite, mais nous savons déjà que ce dossier reviendra très vite sur le devant de la scène.

La question de l'âge n'est que le point de crispation choisi par le gouvernement pour répondre au défi démographique et détourner le débat du sujet que nous avons toujours exigé de mettre en avant, parce qu'il touche à l'essentiel, le partage des richesses et la véritable injustice que constitue l'actuelle répartition.